

Les autorités genevoises ont présenté hier matin les mécanismes d'aides pour les ONG, mises à mal par l'arrêt brutal du financement étasunien

L'Etat et le total soutien des ONG

M RCL LIVE D'EPIN Y

Genève internationale C'est une séance d'information un peu particulière qui s'est déroulée hier matin à l'auditorium de la Pastorale du Centre d'accueil de la Genève internationale. Organisée conjointement par l'Office cantonal de l'économie et de l'innovation (OCEI), l'Office cantonal de l'emploi (OCE), et la Direction des affaires internationales (DAI), cette séance a suscité l'intérêt de plus de nonante personnes, représentant une septantaine d'organisations non gouvernementales (ONG). Elles et ils se sont déplacés pour prendre connaissance des mécanismes d'aide financière mis en place par le canton pour tenter de pallier l'arrêt brutal du financement étasunien notamment. Mais pas seulement. De nombreux Etats, dont la Suisse, ont en effet réduit leur financement. Provoquant un cataclysme au sein des ONG.

Réponse rapide des autorités Béatrice Ferrari, directrice des affaires internationales du canton, a expliqué en préambule que «les autorités genevoises ont voulu apporter une réponse rapide et concrète à cette situation exceptionnelle, à la crise qui a touché de plein fouet les organisations non gouvernementales et les organisations internationales». Le canton a donc mis sur pied un dispositif aussi souple que possible mais avec les précautions d'usage déjà largement éprouvées par l'administration lors des aides Covid. Et, contrairement à ce que supputent les opposantes à ces mesures étatiques, il n'est nullement question de saupoudrage et d'aides brumeuses. Cette volonté de dépannage temporaire d'ONG avait pourtant été contestée par une partie des parlementaires genevoises de droite et d'extrême droite. Ces dernières avaient bien tenté de barrer la route à ces soutiens financiers par le lancement d'un référendum. Un flop magistral, puisque l'UDC



De gauche à droite: Marie Major, directrice du service juridique de l'Office cantonal de l'emploi, Béatrice Ferrari, directrice des affaires internationales, et Nicolas Bongard, directeur adjoint à l'Office cantonal de l'économie et de l'innovation. JPDS

n'était pas parvenue à réunir le nombre de signatures requis. L'Etat a donc pu déployer ses aides avec diligence. **Parfum d'anxiété** Dans ce petit auditorium de la Pastorale, il flottait comme un parfum d'anxiété. Car nombre de ces ONG, petites et grandes, ont donc vu une bonne partie de leur financement s'arrêter brusquement. Plongeant une palanquée d'acteurs humanitaires dans un abîme de perplexité et de questionnements. Les services compétents ont détaillé la marche à suivre en étant suffisamment explicites sur les conditions drastiques d'octroi. Strictes, mais avec la volonté de s'adapter avec agilité

aux spécificités de chaque structure non gouvernementale. Deux mesures ou mécanismes ont donc été déployés. Les réductions de l'horaire de travail (RHT) pour commencer. «En pratique, l'employeur rémunère ses travailleurs pour la partie travaillée», a expliqué Marie Major, directrice du service juridique de l'OCE. «La caisse prend en charge 80% de la perte de gain à prendre en considération pour les heures perdues. La durée maximale de l'indemnisation est déterminée par l'organisation.» En temps normal, celle-ci est versée pendant 12 ou 18 périodes, et au maximum pour une période de deux ans. Le Conseil d'Etat a aussi mis en place un dispositif tempo-

raire de soutien aux ONG ne pouvant pas bénéficier des indemnités en cas de RHT. Cette loi relative aux aides financières extraordinaires – la Lafong dans le jargon gouvernemental – consiste en un subside, octroyé pour trois mois seulement – non renouvelable –, «sur la base de la masse salariale mensuelle des personnes employées par l'ONG active dans le canton de Genève au moment du dépôt de la demande», explique Nicolas Bongard, directeur adjoint à l'OCEI. L'aide financière extraordinaire s'élève au maximum à 80% de la masse salariale. Cette aide extraordinaire, qui permettra d'atténuer les pertes de la masse salariale du personnel touché par la perte

de financement, est soumise à maintes cautèles: ne pas licencier le personnel pris en considération dans le calcul de la masse salariale durant les trois mois suivant la décision d'octroi de l'aide extraordinaire, mandater en fin d'exercice un réviseur agréé chargé d'attester de la bonne utilisation de l'aide et «rembourser l'aide en cas de financement externe finalement perçu ou de non-respect des engagements précités», a indiqué Nicolas Bongard. **Dispositif temporaire** Les oratrices et l'orateur ont été claires. Ce dispositif temporaire n'a pas pour vocation de se substituer aux différents financements obtenus jusque-

là auprès de partenaires étatiques ou privés. Cette aide se veut une respiration en cette période d'incertitude. Reste une question cruciale suspendue à toutes les lèvres. Que se passera-t-il lorsque ces roues de secours provisoires prendront fin? Béatrice Ferrari a esquissé la piste d'une possible aide supplémentaire qui pourrait être octroyée via un partenariat avec des fondations philanthropiques. Cependant, rien de tangible pour l'instant, selon la directrice des affaires internationales. Et quid de l'enveloppe de 10 millions quand celle-ci sera entièrement utilisée? Il se pourrait que les autorités cantonales sollicitent à nouveau le parlement pour une rallonge, ont glissé les hôtes du jour. Sans évidemment s'avancer sur la décision finale des députés.

Plusieurs ONG se montrent perplexes quant à la pérennité de leur propre activité

Etonnamment, ou peut-être dans un esprit de diplomatie appliquée, lors de cette séance il ne fut jamais question du despote orangé étasunien. Son ombre funeste plane pourtant au-dessus de la Genève internationale et de son macrocosme. Avec la mise à mort de l'agence américaine pour le développement international (Usaid) et de ses financements par l'administration Trump, c'est en effet près de 40% de la manne financière globale qui s'est subitement tarie. L'heure des questions – nombreuses –, si l'on sent poindre une reconnaissance de l'aide offerte par les autorités genevoises, plusieurs représentants d'ONG se montrent perplexes quant à la pérennité de leur propre activité. Les plus solides résisteront aux violentes turbulences. D'autres n'y survivront tout simplement pas.

Implanter le local et le bio

Les vanchets Le projet Locali va prendre pied dans le quartier des vanchets. Un menu, paniers de légumes et épicerie. Le 21 mai, les vanchets feront office de précurseur. Le quartier s'apprête en effet à accueillir un «proto-hub» de Locali, selon les mots d'Antonin Calderon, membre de la coordination d'«près-GE», le réseau genevois de l'économie sociale et solidaire. Locali est un projet cantonal qui vise à permettre à l'entier des habitant·es du canton de consommer local et bio, mais également de disposer d'objets en prêt, de vêtements de seconde main ou encore de

bénéficier d'une offre de mobilité partagée. Aux vanchets, cette première antenne de quartier va se focaliser sur l'alimentation. Ainsi, les foyers intéressés pourront recevoir des paniers de légumes fournis par la Filière alimentaire des Vergers, à Meyrin. Lancé il y a trois semaines, le projet a déjà suscité l'intérêt d'une soixantaine de personnes. Les inscriptions sont ouvertes au moins jusqu'au 14 mai. «Nous souhaitons aller chercher un nouveau public que les personnes déjà convaincues», avance Antonin Calderon. Pour ce projet précis, «près-GE s'est associé à Cogérim, la régie coopérative chargée de la

gérance centrale des vanchets. Dans un deuxième temps, le réseau ambitionne de faire renaître dans le quartier un marché de producteur·ices. Plus globalement, le projet Locali propose plus de trente offres d'abonnements selon les zones du canton. Quelque 150 ont été signées. Deux «hubs» de quartier sont d'ores et déjà prévus. Cet été, Plan-les-Ouates ouvrira les feux avec une proposition de légumes, une antenne de la bibliothèque d'objets La Manivelle, une épicerie et des abonnements de mobilité partagée. Un printemps prochain, c'est le quai des Vernets qui verra naître le projet Locali. M R PINEIRO

Un nouveau phare dans la nuit

Rade. La société nautique de Genève (SNG) a dévoilé hier une nouvelle église en rade de Genève. Le phare *Illiam*, d'une vingtaine de mètres, se dresse à l'extrémité de la jetée nord du port de la Navatique et servira notamment de poste d'observation pour les régates. Sa construction parachève un vaste chantier comprenant l'agrandissement du port lui-même, l'aménagement du quai Gustave-Dor et de la plage des Eaux-Vives. Un petit événement à l'échelle du lac, car le dernier phare qui y a été érigé n'est autre que celui des Pâquis, auquel fait désormais face le nouveau venu. MJT/KEYSTONE

